

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **5738** Société : **ROYAL AIR MAROC**
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : **ZOUAFI MOHAMED**
 Date de naissance : **31/12/1955**
 Adresse : **CITE EL HANK - Zmm 1 - Appr 17
EASA**
 Tél. : **0661769233** Total des frais engagés : **1243,50 Dhs**

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
**Dr. Adil E-JENNAN
CHIRURGIEN UROLOGISTE
30 Bd. Bordeaux Bourgogne 1er étage
Casablanca - Tel. 06 18 02 00 88
adil.ejennan@gmail.com**

MUPRAS
09 OCT. 2023
ACCUEIL

Date de consultation : **04/10/2023**

Nom et prénom du malade : **ZOUAFI Mohamed** Age: **68 ans**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **Hypertrophie prostate**

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASABLANCA**

Le : **09/10/2023**

Signature de l'adhérent(e) : 

61

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/10/23	C 2		300,00	 DR EPPENNANE CHIRURGIEN DE BORDEAUX 280, Hôpital Bordeaux Bourgogne 1er Etage Casabianca Tel : 06 18 62 00 83 eppennane@gmail.com

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>DR GENEVIÈVE CHAUVIN PHARMACIE AY ARTHABIA L'ÎLE-DOUILLEREAU 22 SEPTEMBRE 1996</i>	04.10.23	1243,50

ABALYS - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
			

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

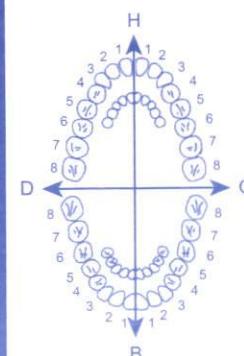
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	D
00000000	00000000
25533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession.



Dr Adil EJ-JENNANE

CHIRURGIEN UROLOGUE

Ancien Chef de Clinique d'Urologie
des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
Membre de l'Association Française d'Urologie

Chirurgie des voies urinaires et organes génitaux

Cœlioscopie, Endo-urologie

Lithotripsie extra-corporelle, Urétéroscopie souple laser

Stérilité Masculine, Impuissance

Echographie urinaire, Fibroscopie urinaire

Circoncision

الدكتور عادل الجنّان

جراحة الكلي و المسالك البولية و التناسلية

رئيس سابقًا لمصلحة جراحة الكلي و المسالك

البولية بالمستشفى الجامعي بستراتوبورغ

عضو في الجمعية الفرنسية لجراحة المسالك البولية

جراحة بالتنظير

تفتيت الحصى بالأشعة

الأمراض التناسلية و العقم عند الرجال

الفحص بالصدى

الفحص الداخلي بالتنظير

طهارة الأطفال

04/10/2023

Patient: Mr ZOUAFI Mohamed

Date de naissance: 31/12/1955

ORDONNANCE

$$078,00 \times 3 = 234$$

1. TAMSULOSINE WIN 0,4 mg, gélules

1 gélule le soir pendant 3 mois

$$153,30 \times 3 = 459,90$$

2. PERMIXON, gélules

2 gélules en une seule prise pendant 3 mois

$$163,90 \times 3 = 489,60$$

3. DUSTA 0,5 mg, capsules molles

1 capsule par jour pendant 3 mois

$$x = 1243,50$$

Dr. Adil Ej-Jennane
Chirurgien Urologue
280, Bd. Bordeaux Bourgogne 1er Etage
Casablanca - Tel: 06 18 62 00 63
adil.ejennane@gmail.com

Dr Adil EJ-JENNANE

Dr. Adil EJ-JENNANE
CHIRURGIEN UROLOGUE
280, Bd. Bordeaux Bourgogne 1er Etage
Casablanca - Tel: 06 18 62 00 63
adil.ejennane@gmail.com

280, Bd de Bordeaux - Bourgogne (1^{er} étage) - Casablanca - Tél.: 05 22 47 40 54/55 - Urgences : 06 18 62 00 63
06 18 62 00 63 - شارع بوردو - بورگون، (الطباق الأول) الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 47 40 54/55 - المستعجلات :

E-mail : adil.ejennane@gmail.com - urologie.bordeaux@outlook.fr

TAMSULOSINE WIN LP
0,4MG GELU B30
P.P.V : 98DH00
LOT : 22E004
PER : 02/2025
6 118000 062257

TAMSULOSINE WIN LP
0,4MG GELU B30
P.P.V : 98DH00
LOT : 22E004
PER : 02/2025
6 118000 062257

TAMSULOSINE WIN LP
0,4MG GELU B30
P.P.V : 98DH00
LOT : 22E004
PER : 02/2025
6 118000 062257

153,30
26 27 V 03 2025
Permixon 160 mg
30 GÉLULES
6 118001 181957

153,30
26 27 V 03 2025
Permixon 160 mg
30 GÉLULES
6 118001 181957

153,30
26 27 V 03 2025
Permixon 160 mg
30 GÉLULES
6 118001 181957

PPV : 163 Dhs 20
N° de LOT.: LF30617A
Date d'EXP: 04/2025
DUSTA® 0,5 mg
Dutastéride
30 capsules molles
PROMOPHARM S.A.
6 118001 260935

PPV : 163 Dhs 20
N° de LOT.: LF30617A
Date d'EXP: 04/2025
DUSTA® 0,5 mg
Dutastéride
30 capsules molles
PROMOPHARM S.A.
6 118001 260935

PPV : 163 Dhs 20
N° de LOT.: LF30617A
Date d'EXP: 04/2025
DUSTA® 0,5 mg
Dutastéride
30 capsules molles
PROMOPHARM S.A.
6 118001 260935